

Conseil municipal | Séance du 12 décembre 2019

## Extrait du registre des délibérations

### Motion n°2019-12-12-1 | Motion concernant la réforme des retraites Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 29

Date de convocation : 6 décembre 2019

L'An deux mille dix neuf, le 12 décembre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

#### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard-Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Didier Quint, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Madame Nicole Auvray, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche.

#### **Etaient excusés avec pouvoir :**

Monsieur Patrick Morisse donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Antoine Scicluna donne pouvoir à Madame Pascale Hubart, Madame Samia Lage donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Gilles Chuette donne pouvoir à Monsieur Daniel Vézie, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin.

#### **Secrétaire de séance :**

Monsieur Hubert Wulfranc

Concernant le projet de loi réformant les retraites, le gouvernement envisage de supprimer la construction solidaire du système social français établi au lendemain de la seconde guerre mondiale par Ambroise Croizat et le conseil national de la résistance à qui nous devons l'adage : « Cotiser selon ses moyens, recevoir selon ses besoins ».

Ce nouveau projet de loi prévoit que les retraites de tous les salariés soient régies par un système uniformisé par points qui doit prendre en compte l'ensemble de la carrière dans son mode de calcul. Ainsi les salariés les plus précaires et ceux ayant des carrières partielles seront les plus lourdement impactés par une baisse de leurs futures pensions. Les premières victimes seront les femmes, les chômeurs, les personnes en situation de handicap, les personnes à temps partiel, celles en arrêt maladie, ...

Dans ces conditions, l'ensemble des régimes par répartition tels que nous les connaissons disparaîtra pour ouvrir la porte à un système tourné vers la capitalisation. Ce système sera donc plus dur avec les plus faibles et renforcera les inégalités entre ceux qui peuvent épargner et ceux qui ne le peuvent pas. L'incertitude sur la fluctuation possible du montant du point rendra aussi plus aléatoire le montant des pensions. Cela risque, comme en Suède, d'entraîner des baisses des pensions versées et des retraité-e-s en situation plus précaire.

Enfin, la réforme veut amener les Françaises et les Français à travailler plus longtemps. Elle prévoit la mise en place d'un système de « Bonus-malus » autour de l'âge de 64 ans qui pénalisera nécessairement celles et ceux qui connaissent des conditions de travail pénibles.

C'est ainsi qu'à Saint-Etienne-du-Rouvray, notre population connaîtra des difficultés encore plus importantes avec ces futures pensions rabotées, dans un contexte local où les conditions de précarité, de chômage et de vie modeste sont plus fortes qu'ailleurs.

De la même façon, les agents du service public communal seront contraints de travailler plus longtemps avec des perspectives de départ en retraite reculées, ce qui contribuera à générer ou accentuer des problématiques de santé liées au travail tels que les troubles musculo-squelettiques. A cela s'ajoutera, pour ces mêmes agents, l'angoisse de partir avec des petites pensions du fait du faible niveau des rémunérations dans la fonction publique avec le gel du point d'indice toujours en vigueur.

Enfin, les problèmes de santé physique et psychologique des agents auront un impact négatif sur la qualité du service public rendu du fait des restrictions médicales ou des arrêts maladie qui entraineraient une surcharge de travail pour les autres agents. Cela représentera une charge supplémentaire pour la collectivité qui devra prendre en compte à la fois l'absentéisme et l'allongement de la durée de carrières de ses agents dans la masse salariale.

Ainsi, considérant les effets délétères sur les conditions de vie et de santé futures de sa population et des agents du service public communal ainsi que les incidences lourdes en terme de gestion municipale, sans compensation financière prévue par l'Etat, le Conseil

municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray, réuni en séance le 12 décembre 2019, demande au gouvernement de renoncer à la réforme des retraites envisagée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la motion, par 35 votes pour.

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Monsieur Joachim Moyse

Accusé certifié exécutoire  
Date d'envoi en préfecture : 19/12/2019  
Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20191212-lmc115844-DE-1-1